

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

**ARRÊTÉ**

Relatif à la tarification au titre de l'année 2025  
des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence de Président du département  
gérés par l'EPSMS Vallée du Loch

DGAS\_DA25\_356

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2025 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant les crédits budgétaires 2025 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2024-2028 entre les entités l'EPSMS Vallée du Loch, l'agence régionale de santé Bretagne et le Département du Morbihan conclu le 13 janvier 2025 ;

**ARRÊTE****ARTICLE 1**

L'arrêté du 25 juin 2024 fixant la dotation et les prix de journée de l'établissement est abrogé.

**ARTICLE 2**

La dotation « prix de journée globalisés » de l'année 2025 de l'EPSMS Vallée du Loch est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé à 2 860 731,97 € et se répartit comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560022766	20002397600075	EANM Les Camélias	hébergement complet internat	1 288 736,90 €
			accueil temporaire avec hébergement	89 209,81 €
			accueil de jour	96 441,75 €
560024341	20002397600059	EAM Les Fontaines	Hébergement complet internat	938 354,13 €
			accueil temporaire avec hébergement	49 387,06 €
			Accueil de jour	120 788,50 €
560022949	20002397600083	SAVS Pontenn	SAVS- prestation en milieu ordinaire	207 840,99 €
			UATP- accueil de jour en mode séquentiel, à temps complet ou partiel	69 972,83 €

**ARTICLE 3 :**

Publié en ligne le 07/07/2025

Les prix de journée des établissements et services gérés par l'EPSMS Vallée du Loch sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 comme suit :

<b>FINESS</b>	<b>SIRET</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>Type activité</b>	<b>Prix de journée</b>
560022766	20002397600075	EANM Les Camélias	hébergement complet internat	141,54 €
			accueil temporaire avec hébergement	141,54 €
			accueil de jour	89,30 €
560024341	20002397600059	EAM Les Fontaines	Hébergement complet internat	142,09 €
			accueil temporaire avec hébergement	142,09 €
			Accueil de jour	99,61 €
560022949	20002397600083	SAVS Pontenn	SAVS- prestation en milieu ordinaire	14,13 €
			UATP- accueil de jour en mode séquentiel, à temps complet ou partiel	37,58 €

**ARTICLE 4 :**

En application des dispositions du IV bis de l'article L. 314-7 du code de l'action sociale et de la famille, le tarif de l'exercice, dont la date d'effet est précisée à l'article 3, est calculé en prenant compte les produits facturés sur la base de l'exercice précédent entre le 1er janvier et ladite date d'effet.

**ARTICLE 5**

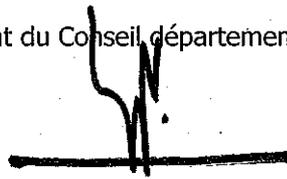
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification, dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par l'application Télérecours accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou transmis au greffe du tribunal situé 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex

**ARTICLE 6**

Le directeur général des services départementaux, la directrice des établissements et services et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département ([www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)).

VANNES, le 23 juin 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT